

La politique économique du gouvernement Marois : un point de départ

Gilles Bourque
Pierre Gouin
Robert Laplante
Gabriel Ste-Marie

DÉCEMBRE 2013

Notices biographiques

Chercheur de l'IRÉC, **Gilles L. Bourque** est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un doctorat en sociologie économique de l'Université du Québec à Montréal. Il est le lauréat du premier prix de l'IRÉC 2000 pour sa thèse de doctorat intitulée *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*. Elle a été publiée en 2000 aux Presses de l'Université du Québec.

Chargé de projet à l'IRÉC, **Pierre Guoin** détient un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) en économie de la production en 1980 à l'Université de Paris-X, une maîtrise en sciences économiques en 1979 et une maîtrise en mathématiques en 1970 à l'Université de Montréal. Son expérience professionnelle comprend notamment l'occupation du poste de directeur en optimisation et gestion externe à la Caisse de dépôt et placement et de directeur à la direction de la planification financière au ministère des Finances du gouvernement du Québec.

Directeur général de l'IRÉC, **Robert Laplante** détient un doctorat en sciences sociales (sociologie) à l'École normale supérieure de Cachan (Paris). Il a publié de nombreux travaux scientifiques, en particulier dans le domaine des études coopératives. Il s'intéresse plus spécifiquement à l'économie politique de l'exploitation forestière et aux questions relatives au développement régional. Robert Laplante a publié plusieurs livres dont *L'expérience coopérative de Guyenne*.

Chargé de projet à l'IRÉC, **Gabriel Ste-Marie** détient un baccalauréat et une maîtrise en économie avec mention spéciale à l'Université du Québec à Montréal. Il est professeur d'économie au Cégep de Joliette et chargé de cours à l'UQAM. Ses domaines de recherche sont l'énergie, l'électricité, l'éolien, les finances publiques et l'économie en général.

© Institut de recherche en économie contemporaine
978-2-923203-32-4

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2013

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2013

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

Table des matières

Introduction : Un contexte global alarmant	1
SECTION 1	
Politique industrielle québécoise 2013-2017 (Gilles Bourque).....	3
1.1 Les faits saillants	3
1.2 Une lisibilité difficile à cerner.....	5
1.3 Le choix d'une véritable stratégie de reconversion industrielle.....	6
SECTION 2	
Stratégie d'électrification des transports 2013-2017 (Gabriel Ste-Marie)	9
2.1 Diminuer la dépendance au pétrole.....	9
2.2 Développer une filière industrielle	10
2.3 Un projet négligé : le monorail à grande vitesse	12
SECTION 3	
Plan de développement du commerce extérieur 2013-2017 (Pierre Gouin)	13
3.1 Des objectifs clairs et des orientations correctes	13
3.2 Une évaluation déficiente.....	15
SECTION 4	
Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019 : un texte de transition (Robert Laplante).....	17
4.1 Répondre aux défis du 21 ^e siècle	17
4.2 Un collage d'ambitions	19
Conclusion : La politique économique <i>Priorité Emploi</i> est moins un point d'arrivée qu'un point de départ.	25

Introduction : Un contexte global alarmant

Les annonces de la nouvelle politique économique du gouvernement du Québec sont trop rapidement sorties de l'actualité médiatique sans avoir fait l'objet d'un traitement approfondi. Nous estimons que cette politique mériterait qu'on s'y attarde davantage. On le constatera à la lecture des analyses ici présentées, la politique *Priorité Emploi* apparaît comme un bon point de départ pour une consolidation du secteur manufacturier au Québec. Néanmoins, la facture globale de la nouvelle politique économique reste marquée par le fait qu'elle est formulée par un gouvernement minoritaire qui n'a pas les coudées franches et qui, comme cela semble être trop souvent le cas, agit dans la précipitation. En somme, nous avons moins là une politique économique globale cohérente, avec des objectifs et une feuille de route clairs, qu'un ensemble de programmes et de mesures rassemblés autour de quelques orientations générales, certes politiquement attrayantes, mais qui mériteraient un traitement plus étoffé. Bref, nous avons moins là un point d'arrivée qu'un point de départ, un effort des mesures qu'il faudra recadrer dans un avenir rapproché.

La pertinence pour le Québec de se doter d'une stratégie de développement industriel pour faire face aux nombreux enjeux actuels n'est plus à démontrer. Non seulement les économies nationales sont confrontées à une multitude de nouvelles contraintes dans la foulée de la Grande Récession et des impacts croissants des changements climatiques, mais en plus le Québec subit les contraintes des politiques du gouvernement fédéral qui vont à l'encontre des intérêts fondamentaux de l'économie québécoise. Dans une série d'articles produits sur son blogue du magazine *L'Actualité*, l'économiste Stéphane Gobeil a clairement démontré que les politiques économiques du gouvernement fédéral représentent un obstacle majeur au développement du Québec. Pour ne prendre qu'un seul de ses exemples : les dépenses fédérales en R&D étaient en 2002 trois fois plus élevées en Ontario qu'au Québec; en 2010, ces dépenses étaient devenues sept fois plus élevée¹.

L'analyse de la nouvelle politique économique du gouvernement Marois doit donc tenir compte de cela. Elle doit aussi tenir compte du contexte global dans lequel l'économie québécoise est insérée, par exemple le fait que de plus en plus de pays n'hésitent plus à revenir aux politiques industrielles interventionnistes qui, après le laissez-faire des années 1980 et 1990, reconnaissent désormais le rôle décisif joué par le secteur manufacturier². Ce fait complexifie le tableau général : nous ne sommes pas seuls à vouloir agir sur l'offre, à vouloir offrir des avantages fiscaux ou budgétaires pour attirer les entreprises innovantes. C'est d'ailleurs pourquoi, aujourd'hui, nous devons voir des emplois québécois délocalisés vers les États-Unis! Cette situation particulière découle de plusieurs facteurs – diminution du coût de l'énergie dans la foulée de l'exploitation des gaz de schiste, diminution du coût du travail après quelques décennies de révolution conservatrice qui ont décimé le mouvement syndical et affaibli le droit du travail et les protections sociales –, mais il ne faut pas négliger le renouveau des politiques industrielles chez nos voisins, tant de la part de l'administration Obama que des États, politiques qui ont conduit à un début de réindustrialisation de l'économie étatsunienne.

1. GOBEIL, Stéphane. *Terrasser le monstre du déficit commercial – 5. Le risque fédéral*, blogue [<http://www.lactualite.com/opinions/le-blogue-de-stephane-gobeil/terrasser-le-monstre-du-deficit-commercial-5-le-risque-federal>]

2. Voir http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-815_fr.htm. L'objectif de l'UE est de ramener la contribution du secteur manufacturier à 20 % du PIB global

Le « made in America » est en effet de retour : la part des emplois manufacturiers dans la reprise de l'économie des États-Unis est importante et on évalue que d'un à deux millions d'emplois pourraient revenir de la Chine d'ici à dix ans. Selon l'avis du Boston Consulting Group (BCG)³, le moment critique approche où, pour beaucoup d'entreprises étatsuniennes, il ne vaudra plus la peine de produire en Chine et où s'engagera, à vaste échelle, un mouvement de relocalisation vers les États-Unis. En plus du coût de la main-d'œuvre, le coût de l'électricité a bondi en Chine depuis 2000 et la spéculation foncière fait en sorte que les terrains ne s'achètent plus pour une bouchée de pain. Si on y ajoute l'appréciation du yuan et les frais de transport, on obtient des coûts de production de moins de 10 % de différence en 2015. Le cas récent d'Apple qui a décidé de rapatrier une partie de sa production aux États-Unis indique que ce secteur sera l'un des fers de lance de la croissance chez nos voisins. Lorsqu'en plus l'État s'engage à accélérer cette tendance, il y a lieu de s'en inquiéter pour nos propres industries.

La France joue également la même partition. Depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir au printemps 2012, le gouvernement a mis en branle de vastes chantiers pour le renouvellement du modèle français de développement. Le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, vient juste de lancer un ouvrage *La bataille du made in France* aux Éditions Flammarion qui établit que la France doit se tourner vers une alliance de l'État et des entreprises, des patrons et des salariés si elle veut trouver sa place dans la mondialisation. À cette fin, le ministre a lancé 34 grands projets industriels⁴ public-privé qui seront pilotés par de grands industriels ou des pôles de compétitivité qui s'apparentent aux grappes industrielles québécoises. Arnaud Montebourg mise beaucoup sur ce qui a déjà été l'une des forces du Québec : les lieux de concertation. C'est, il faut le reconnaître, un effort considérable pour s'éloigner d'une certaine tradition du modèle français. Le ministre a donc créé 13 comités stratégiques de filières - qui réunissent patronat et syndicats pour réfléchir aux questions d'organisation et de formation - qui vont participer à la gouvernance des pôles de compétitivité, des structures créées par les investissements d'avenir et la Banque publique d'investissement. Des efforts allant dans le même sens sont aussi entrepris par plusieurs pays de l'Union européenne.

C'est donc dans ce contexte global qu'il faut se situer pour mieux lire la politique économique que nous propose le gouvernement du Québec. Nous présentons dans les chapitres qui suivent quatre analyses pour chacun des quatre grands volets de *Priorité Emploi* et qui seront suivies par une brève conclusion où nous ferons le point sur les mesures de cette politique.

3. On peut consulter le document [https://www.bcgperspectives.com/content/articles/manufacturing_supply_chain_management_us_manufacturing_nears_the_tipping_point]

4. On peut consulter le document [<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/34-plans-de-reconquete-pour-dessiner-la-france-industrielle-de-demain>]

Politique industrielle québécoise 2013-2017

Par Gilles Bourque

Il était temps. Nous réclamons depuis longtemps que le gouvernement du Québec se donne une politique industrielle audacieuse pour soutenir une reconfiguration de son modèle de développement⁵. En misant tout sur le fameux Plan Nord (80 milliards \$ sur 25 ans, dont plus de la moitié provenaient du secteur public), le précédent gouvernement avait plutôt pris le pari insensé sur l'avenir du Québec de s'engager à investir sans compter dans un secteur fortement cyclique, sans aucune exigence de transformation. Le retour à une politique industrielle mieux ciblée nous apparaît déjà une réponse plus sensée aux enjeux auxquels est confrontée l'économie québécoise.

1.1 Les faits saillants

De prime abord, nous partageons les constats mentionnés en introduction de la politique : l'économie mondiale est entrée dans un processus de transition ayant de profondes répercussions sur les modes de production et déjà de nombreux gouvernements tentent d'adapter l'économie de leur pays à cet avènement. Dans ce contexte, l'État se doit d'intervenir. La ministre déléguée, Mme Élane Zakaïb a choisi de le faire en privilégiant trois axes prioritaires d'intervention de sa politique industrielle :

- Axe 1 : Des entreprises vertes et modernes;
- Axe 2 : Émergence de nouveaux fleurons;
- Axe 3 : Innovation, de l'idée à la commercialisation.

De prime abord, ces choix nous apparaissent appropriés. Cependant, la priorisation pour la modernisation et le verdissement des entreprises ressemble davantage à un effort pour peindre en vert un programme qui ne l'est pas vraiment. Le principal effort de l'axe 1 vient de l'ajout de 205 millions \$ d'ici 2017 pour la bonification du programme existant du crédit d'impôt à l'investissement (CII) qui est un programme général non dédié spécifiquement à la reconversion. Ici, l'effort principal de la politique industrielle porte essentiellement sur les investissements pour augmenter la productivité des entreprises, effort tout à fait louable. Pour accompagner les investissements des entreprises, on crée une nouvelle institution qui constitue sûrement l'une des mesures majeures de cet axe : le Centre d'excellence en innovation manufacturière (30 M\$). En étroite collaboration avec l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'Université McGill, les centres collégiaux de transfert de technologie et l'association sectorielle des Manufacturiers et exportateurs du Québec, ce centre aura l'objectif d'accroître l'utilisation des technologies et des procédés de pointe dans le secteur

5. BOURQUE, Gilles. *Le renouveau des politiques industrielles : de la restructuration industrielle à la reconversion écologique*, note d'intervention no 9, IRÉC, 2011 [[http://www.irec.net/upload/File/noteinterventionno9290811\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/noteinterventionno9290811(1).pdf)]

manufacturier en mettant à la disposition des entreprises, à des tarifs compétitifs, du personnel qualifié et des équipements spécialisés pour les accompagner dans leurs choix technologiques et dans leurs propositions de produits et de technologies novateurs. Le centre concentrera ses efforts d'intervention dans des secteurs qui sont stratégiques pour le Québec et qui s'appuient sur les forces en place, notamment les transports, l'énergie, le matériel médical et les biomatériaux. Comme le signale la politique, ce centre viendra ajouter un complément aux actions du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) qui offre des services spécialisés aux entreprises dans plusieurs domaines stratégiques, dont les technologies vertes, les produits forestiers et l'agroalimentaire.

Du côté du verdissement des entreprises, on mentionne que des efforts seront consentis afin de faire reconnaître le « caractère vert » de nos produits, étant donné notre électricité à 97 % renouvelable. La politique veut promouvoir des normes et des certifications vertes, mais elle n'y investit que 6 millions \$. Dans ce domaine, le principal effort est plutôt consenti par le ministère des Ressources naturelles (MRN) qui lance un nouveau programme, ÉcoPerformance, destiné aux entreprises désireuses d'améliorer leur bilan énergétique et environnemental. ÉcoPerformance offrira un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour la recherche et le développement, la démonstration, la précommercialisation et la diffusion de technologies émergentes en efficacité énergétique, ainsi que pour l'analyse du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en entreprises. Le MRN consacra 186 millions de dollars à ce programme d'ici 2017. Donc au total l'axe 1 représente un apport de 461 millions \$.

En ce qui concerne l'axe 2 (Émergence de nouveaux fleurons), il faut applaudir la volonté du gouvernement d'augmenter le financement du programme des grappes et des créneaux ACCORD en annonçant en plus la création de trois nouvelles grappes dont une en électricité. Le gouvernement injectera 22 millions de dollars additionnels pour les créneaux et 18 millions de dollars pour les grappes. La majorité des sommes additionnelles devraient servir à réaliser une quarantaine de projets structurants proposés par des grappes ou des regroupements de grappes et par des créneaux ou des regroupements de créneaux. La politique industrielle injecte aussi 34 millions \$ dans un ensemble de programmes visant à accompagner des entreprises prometteuses dans des démarches de développement durable, en particulier par le biais des pratiques d'écoconception. Avec des partenaires tels que l'Institut de développement de produits, le CRIQ ainsi que le nouveau Centre d'excellence en innovation manufacturière et le nouvel Institut du transport électrique (35M\$ dans le cadre de la stratégie d'électrification), cette initiative est très appropriée pour créer des relations partenariales entre des organismes publics ou privés à vocation d'intérêt général et des entreprises innovatrices, appelées à construire l'ADN d'un nouveau Québec inc. À cet égard, la création déjà annoncée de Capital Émergence, un nouveau fonds de 50 millions \$ qui a pour mission de faciliter le démarrage d'entreprises à bon potentiel de croissance dans tous les secteurs et toutes les régions, notamment en collaboration avec les fonds fiscalisés, nous apparaît comme un élément qui manquait à l'écosystème financier québécois. Nous parlons du Fonds de développement économique un peu plus loin.

Pour ce qui est de l'axe 3 de la politique industrielle, il sera plus largement traité dans le chapitre consacré à la Politique nationale de la recherche et de l'innovation. On peut néanmoins signaler que l'importance nouvelle accordée à l'enjeu de la commercialisation est en concordance avec la position prise par l'IRÉC dans une note d'intervention préparée en collaboration avec

6. CALDERON, Oscar et Gilles L. BOURQUE avec la collaboration d'ÉCOTECH QUÉBEC. *Les technologies propres au Québec : un choix stratégique*, note d'intervention no 25, IRÉC, mars 2013. [[http://www.irec.net/upload/File/noteinterventiontechnologiespropresmars_2013vd\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/noteinterventiontechnologiespropresmars_2013vd(1).pdf)]

Écotech Québec⁶ pour la création d'un crédit d'impôt à la commercialisation. Le gouvernement ne répond pas à cette proposition, mais injecte 28 millions \$ additionnels sur quatre ans dans le volet Commercialisation du Programme d'appui à l'innovation afin de favoriser les activités de commercialisation d'entreprises québécoises ayant développé une technologie ou un procédé novateur.

Pour conclure cette présentation des faits saillants de la politique industrielle, nous tenons à souligner deux mesures importantes qui relèvent de la gouvernance de la politique. D'une part, le gouvernement crée un Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé, présidé par la première ministre et visant à coordonner le suivi des grands projets. Ce Groupe d'action ministérielle veut jouer un rôle important pour attirer des investissements majeurs dans les domaines d'avenir des nouveaux fleurons québécois ou d'entreprises étrangères par le biais du Fonds du développement économique dans lequel le gouvernement a injecté plus de 500 millions \$ lors du budget présenté à l'automne 2012. La politique industrielle ajoute un 50 millions \$ supplémentaire pour sa stratégie d'électrification. La deuxième mesure est la décision du gouvernement de mettre sur pied un comité consultatif des partenaires de l'industrie. Ce comité regroupera des associations représentant les entreprises manufacturières, des représentants du milieu syndical, des représentants de centres de recherche ainsi que des représentants d'Investissement Québec (IQ) et du ministère des Finances et de l'Économie (MFÉ). Il sera présidé par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

1.2 Une lisibilité difficile à cerner

La nouvelle politique industrielle comporte donc des mesures intéressantes. Mais elle a aussi de nombreuses faiblesses. En tout premier lieu, c'est celle de la lisibilité de la politique industrielle comme l'ensemble de la politique économique *Priorité Emploi*. On annonce 1 milliard \$ en un endroit, 478 millions \$ à un autre. On s'y perd dans cet ensemble de programmes provenant de plusieurs ministères, dont la gestion sera pratiquement impossible à suivre de façon cohérente. La faute découle d'abord de cette décision insensée qu'a prise le gouvernement Marois de démembrer l'ancien ministère du Développement économique en fusionnant ce mandat à celui du ministère des Finances. Non seulement ces deux ministères avaient des cultures totalement différentes, voire opposées, mais le démantèlement d'une institution qu'on avait mis une trentaine d'années à construire a fait disparaître des réseaux informels et des synergies irremplaçables. En conséquence, la cohérence et la lisibilité de la politique industrielle sont beaucoup plus difficiles à cerner.

Par ailleurs, la politique répète à satiété que le Québec occupe une position avantageuse pour tirer profit du virage mondial vers une économie verte. Pourtant, si on fait exception de la politique d'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles (MRN), il n'y a rien de très convaincant. Le 6 millions \$ prévu pour la « sensibilisation aux pratiques écoresponsables » et le minuscule 4 millions \$ injecté afin que les organismes publics mettent en place des pratiques d'acquisition écoresponsable pour augmenter leurs achats de produits et de services écoresponsables ne convaincront pas grand monde. Le gouvernement, affirme la politique, désire « doubler » le pourcentage des appels d'offres écoresponsables des organismes publics et parapublics; mais doubler un nombre infinitésimal ne donne pas quelque chose de très substantiel. L'idée est bonne, mais la mesure est ridicule.

Une autre faiblesse importante est celle du projet de Banque de développement économique du Québec (BDÉQ) présenté comme l'instrument pour réaliser les objectifs de la politique industrielle. Selon ce que nous en savons, ce ne sont pas seulement les deux partis d'opposition qui

n'appréciaient pas les intentions de la ministre Zakaïb pour cette banque, mais aussi une partie importante des acteurs de l'écosystème financier québécois. Plutôt que de favoriser les synergies des acteurs dans le domaine du financement, c'est au contraire l'option de la concurrence qui semblait prévaloir. De prime abord, puisque la BDÉQ devait être un instrument au service de la politique économique du gouvernement, nous nous serions attendus à ce que la ministre présente son projet de banque après sa politique industrielle. C'est après avoir précisé la vision de développement du gouvernement qu'on pouvait plus concrètement présenter les paramètres de l'institution financière qui aurait le mandat de concrétiser cette vision. Malheureusement, l'absence de vision constatée dans le projet de loi no 36 (Loi sur la Banque de développement économique du Québec) nous apparaît toujours problématique étant donné l'absence de vision de la politique économique.

1.3 Le choix d'une véritable stratégie de reconversion industrielle

Étant donné l'analyse qui précède, nous pensons que la politique industrielle du Québec aurait dû faire le choix beaucoup plus fort de miser sur une véritable stratégie de reconversion écologique du système productif afin d'enranger de façon durable sur le long terme les bénéfices d'une économie verte. Nous partageons les préoccupations gouvernementales concernant la productivité de l'économie québécoise, comme nous partageons le constat selon lequel l'économie mondiale est entrée dans un processus de transition et que de nombreux gouvernements tentent d'adapter l'économie de leur pays à cet avènement. Or, la politique industrielle n'en prend pas véritablement acte. Comme nous le signalions dans une note d'intervention en 2012⁷, le contexte actuel de crise écologique nous oblige à nous interroger davantage sur la notion de productivité, incapable de tenir compte de l'intrant « nature » de la production (épuisement de ressources non renouvelables, pollution, fragilité de son écosystème). Nous pensons qu'une reconversion en profondeur de l'économie qui tiendrait compte des contraintes écologiques est seule à même de conduire à un saut global de productivité encore plus considérable que celui qui s'est produit au cours de la période des Trente Glorieuses.

Selon nous, il fallait proposer aux Québécois et aux Québécoises une politique industrielle sur la base d'une stratégie de création de pôles de compétitivité permettant de combiner l'émergence de nouvelles activités à forte diffusion internationale avec une reconversion en profondeur du modèle de développement. Le succès d'une telle politique industrielle repose en définitive sur la capacité de l'État à mobiliser l'épargne québécoise pour le financement des projets mobilisateurs sans pour autant plomber les finances publiques. Globalement, elle ne peut le faire que de deux façons : d'une part, en mobilisant les institutions financières stratégiques québécoises (publiques et privées) autour d'une plateforme commune d'investisseurs pour la reconversion industrielle de l'économie québécoise; d'autre part, en mobilisant les investisseurs institutionnels qui gèrent l'épargne des Québécois, en particulier son épargne-retraite autour d'une plateforme commune de financement de la transition écologique de l'économie québécoise.

Dans ce contexte, la BDÉQ pourrait jouer un rôle clé : concevoir une politique publique de financement des entreprises qui reposerait sur un effet de levier significatif grâce à des partenariats avec les institutions financières existantes plutôt que de s'engager dans une politique publique lourde, coûteuse et incertaine quant à ses résultats, comme ce qui était présenté dans le projet de loi 36. Dans le contexte actuel, nous pensons que la BDÉQ devrait jouer le rôle d'une « banque

7. BOURQUE, Gilles. *Pour une productivité soutenable*, note d'intervention no 21, IRÉC, octobre 2012. [<http://www.irec.net/upload/File/noteinterventionproductiviteoctobre2012vd.pdf>]

verte » en accompagnant les entreprises dans la transition écologique de l'économie. Les domaines ciblés devraient être l'électrification des transports, en particulier les transports collectifs, la rénovation énergétique des bâtiments, la construction performante, la chimie verte et les énergies renouvelables ainsi que l'agriculture biologique.

Pour être en mesure de mobiliser l'ensemble des acteurs et de déployer les moyens requis pour reconfigurer l'ensemble du système productif, il faut mettre en place une stratégie globale cohérente et cesser les approches ponctuelles. La synergie ne se produit pas par simple cumul ou juxtaposition de programmes et de projets. Il faut une structure porteuse capable d'assurer la cohérence des actions, la cohésion des acteurs et le suivi des programmes. Dans notre rapport de recherche en faveur d'une grappe de la mobilité durable⁸, nous proposons la création d'une Agence de développement et d'innovation (ADI) dont le mandat serait de financer et de coordonner, sur une base partenariale, de grands projets mobilisateurs sur un large front d'activités ciblées. L'élément le plus distinctif de notre proposition se trouvait également dans la nécessité de créer des lieux de délibération aux niveaux appropriés de gouvernance. Or, à part le comité consultatif des partenaires de l'industrie et les nouveaux centres et instituts de développement qui seront à même de créer de tels lieux, on ne peut que déplorer leur absence.

8. BOURQUE, Gilles L., Mathieu PERREAULT et Robert LAPLANTE. *Politique industrielle : stratégie pour une grappe de la mobilité durable*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2013
[<http://www.irec.net/upload/File/moblitedurable2013.pdf>]

Stratégie d'électrification des transports 2013-2017

Par Gabriel Sainte-Marie

La stratégie d'électrification des transports 2013-2017 déploie plusieurs mesures qui visent principalement deux objectifs. Le premier est de diminuer notre dépendance aux hydrocarbures. Le second vise à développer une industrie de l'électromobilité au Québec. Ces objectifs sont importants tant pour dynamiser notre économie que pour améliorer notre bilan environnemental. Il serait surprenant que le Québec reçoive un appui sérieux d'Ottawa à ces égards.

2.1 Diminuer la dépendance au pétrole

Diminuer notre consommation de pétrole permet avant tout d'améliorer notre bilan environnemental. Cela permet aussi de réduire le déficit de notre balance commerciale, en important moins d'hydrocarbures. Lorsque le pétrole est remplacé par l'électricité, c'est la production d'Hydro-Québec qui est sollicitée. Notre société d'État est actuellement en situation de production excédentaire. Elle est à même de satisfaire les besoins supplémentaires nécessaires en énergie pour une telle transition énergétique.

La volonté de réduire notre consommation d'hydrocarbure représente un choix audacieux qui s'inscrit tant dans la nécessité de la transition écologique que dans la réalité de la fin de l'ère du pétrole bon marché conventionnel. Cette décision gouvernementale se compare avantageusement aux stratégies des autres administrations publiques, y compris celles des pays de l'Europe occidentale. Toutefois, les possibilités de substitution ne sont pas encore à maturité, ce qui rend ce changement difficile et coûteux. Le gouvernement annonce un plan de 516,1 millions \$ sur trois ans, auquel il faut ajouter plusieurs propositions avancées dont le coût n'a pas été estimé comme celui d'un système de train léger sur rail pour le futur pont Champlain, le prolongement de la ligne bleue du métro montréalais jusqu'à Anjou ou encore l'électrification de l'axe Saint-Michel, toujours à Montréal. Le coût de ces trois projets, qui constituent l'essentiel de l'électrification du transport collectif, dépasse de plusieurs fois le montant annoncé de 516,1 millions \$.

Daniel Breton, l'adjoint de la première ministre pour cette stratégie, rappelle à ce sujet que la présente stratégie ne remplace pas la politique à venir portant sur la mobilité durable ou encore une éventuelle stratégie visant l'indépendance énergétique du Québec. Elle vient s'y ajouter. Il ne faut donc pas se surprendre si on ne parle pas de voies réservées aux autobus.

Au niveau du transport individuel, le programme Roulez électrique est prolongé. Ce programme verse une subvention variable à l'achat d'une voiture électrique ou hybride. Il permet en plus de déduire une partie du coût de l'installation d'une borne de recharge électrique à domicile. Le programme est important. Il s'élève à 65 millions \$ sur trois ans et une subvention à l'achat

d'une auto tout électrique peut atteindre 8000 \$. Toutefois, de façon générale, le programme n'est pas assez généreux pour rendre l'option proposée plus économique que la voiture traditionnelle fonctionnant au pétrole. Il vient tout de même encourager le consommateur qui opte pour un choix plus vert. Avec une offre de véhicules électriques qui n'est pas encore adaptée à la réalité québécoise, comme la rigueur de nos hivers et les grandes distances à parcourir entre les villes, l'option est vouée à demeurer marginale. Étant donnée l'urgence de s'attaquer au problème des changements climatiques, il faut tout de même commencer dès maintenant la transition et c'est ce que propose la stratégie gouvernementale.

La stratégie gouvernementale vise aussi à électrifier une partie des parcs de taxis, tout comme les parcs de véhicules ministériels et gouvernementaux. Les montants pour ces deux parcs ne sont pas avancés ni inclus dans le 516,1 millions \$. Pour favoriser l'utilisation des véhicules rechargeables, le programme s'accompagne de l'installation de bornes de recharge sur tout le territoire. Dans cette optique, outre le soutien à l'installation de borne de recharge électrique à domicile, on prévoit l'installation de 5000 bornes sur tout le territoire grâce au programme Branché au travail, au développement du Circuit électrique et à un programme spécifique d'installation de 1000 bornes pour les édifices gouvernementaux. Le document estime un total global de 10 000 nouvelles bornes.

Mesure originale dans sa stratégie de substitution du pétrole par l'électricité, le gouvernement propose également d'offrir une infrastructure de branchement sur les quais pour permettre aux navires de croisières de couper leurs moteurs lorsqu'ils sont à quai. Si les autres mesures annoncées pour diminuer la consommation d'hydrocarbures sont moins tangibles, elles ne sont pas négligeables pour autant. Une transition réussie a besoin de plusieurs éléments qui se déploient en même temps. La stratégie en énumère et en explique plusieurs. Ceci passe notamment par la mise en place du cadre législatif et réglementaire qui favorise l'électrification des transports. La campagne d'information et de promotion est aussi envisagée. La stratégie du gouvernement est de s'ouvrir aux nouvelles technologies et nouvelles façons de faire. Un groupe de travail sur le transport routier des marchandises sera par exemple créé.

Le gouvernement demeure flou sur ce sujet : il annonce un fonds de 115 millions \$ pour favoriser l'utilisation des transports électriques sans donner plus de détails. Il s'agit là d'un choix pour le moins discutable puisque c'est le poste budgété le plus important de toute la stratégie, le deuxième étant la bonification du programme Roulez électrique (65 millions \$) mentionnée plus haut.

2.2 Développer une filière industrielle

Le second objectif au centre de la stratégie est de développer l'industrie du transport électrifié au Québec afin de devenir un pôle mondial de référence, d'excellence et de production en la matière. Une série de mesures vient appuyer cet objectif. Le total chiffré s'élève à 221,7 millions \$, soit un peu moins de la moitié du budget de la stratégie.

Un montant de 50 millions \$ sert à attirer des multinationales sur notre territoire afin qu'elles y implantent leur production. L'enveloppe est gérée par Investissement Québec. Le document de la stratégie ajoute que ces firmes bénéficient en plus d'un cadre fiscal des plus avantageux et de tarifs préférentiels d'électricité. Les entreprises québécoises reçoivent autour de 40 millions \$, principalement en aide fiscale à l'investissement (32 millions \$ dont 11 millions \$ pour la modernisation), et d'une aide aux PME pour intégrer les chaînes d'approvisionnement. Un effort est consacré à aider les

entreprises de cette industrie stratégique à l'exportation, allant de l'accompagnement personnalisé à la participation aux missions commerciales. La recherche sectorielle est aussi soutenue.

En plus, 62 millions \$ sont consacrés à appuyer les entreprises pour développer un ou plusieurs projets particuliers qui seront jugés comme structurants. Un peu plus de 40 millions \$ vont à soutenir l'innovation et la commercialisation de produits innovants. De façon plus tangible, 12,5 millions \$ servent à développer un véhicule électrique d'autopartage. Mené à bien, ce projet offre une possibilité de retombées importantes d'exportations et de reconnaissance à l'étranger.

Le gouvernement annonce par ailleurs la création de l'Institut du transport électrique en lui accordant un budget de 35 millions \$. Inspiré du modèle de l'Institut national d'optique créé en 1985, ce nouvel institut est appelé à servir de courroie de transmission entre les entreprises et les avancées technologiques. Pour ce faire, il devra travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat à l'électrification des transports, nouveau maître d'œuvre de l'électrification qui chapeaute les différents ministères.

Le document gouvernemental souligne plusieurs exemples de projets potentiels, comme celui de recycler les batteries ou encore celui d'automatisation du transport intelligent. Il mentionne aussi plusieurs entreprises québécoises intéressées au domaine comme Bombardier ou Nova Bus. L'aide gouvernementale annoncée vise peu de projets concrets et précis et l'échelle de grandeur retenue est discutable. L'objectif de développer l'industrie du transport électrifié au Québec est excellent. Une fois bien implantée, cette filière présenterait un effet structurant sur notre économie. C'est évidemment son développement qui est difficile. La politique cible bien les mesures. Toutefois, c'est le niveau des échelles de grandeurs retenues qui pose problème. Dans l'ensemble, les mesures annoncées visent davantage à développer des prototypes qu'à les produire en quantité appréciable de façon à déployer l'industrie. Pour développer l'industrie, la politique vise juste, mais pas assez fort.

Le programme d'aide du gouvernement se trouve donc en concurrence avec ceux d'autres pays comme celui du gouvernement fédéral étatsunien d'aide aux énergies vertes. Le déploiement de notre industrie se trouve également handicapé par la forte valeur du dollar canadien, qui n'a cessé de s'apprécier par rapport aux autres devises en général et au dollar américain en particulier au cours de la dernière décennie. Même si cette appréciation permet de réduire le coût des composantes importées qui peuvent s'intégrer aux marchandises que l'industrie exporte, elle demeure un très grand désavantage tant pour cette industrie que pour notre secteur manufacturier en général. Enfin, l'industrie de l'électromobilité s'inscrit dans un secteur où les politiques nationales d'achat sont couramment protectionnistes, difficulté supplémentaire à leur implantation au Québec.

Toutefois, comme le document de la stratégie le rappelle, le Québec offre une main d'œuvre très bien formée et des chercheurs hors pair en la matière, une concentration d'entreprises du secteur suffisante pour qu'émerge un pôle et un positionnement géographique avantageux. Le Québec a des avantages, auxquels s'ajoute la stratégie gouvernementale. Ces avantages font face à des inconvénients. Il est à souhaiter que les premiers surpassent les seconds. La série de mesures d'aide a le potentiel de faire une différence.

Globalement, la politique d'électrification des transports annoncée par le gouvernement se compare bien par rapport à ce que font les administrations publiques en la matière. Sans nul doute, le présent gouvernement fait un effort tant pour favoriser la transition vers les transports électrifiés que pour soutenir le déploiement d'une industrie nationale en la matière. Les mesures de soutien

nombreuses et les montants annoncés sont appréciables, étant donné la précarité des finances du gouvernement. Les deux objectifs sont difficiles à atteindre et la façon dont la politique sera appliquée concrètement dans chacun de ses aspects comptera pour beaucoup dans son succès ou non.

2.3 Un projet négligé : le monorail à grande vitesse

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'essentiel des mesures d'aide à l'industrie vise des projets qui ne sont pas encore annoncés. Il aurait été intéressant d'en préciser un certain nombre, voire de miser sur le développement d'un ou de quelques projets particuliers concrets, structurants et à fort potentiel de développement. Par exemple, le projet de monorail à grande vitesse reliant les principales villes québécoises entre elles aurait pu être l'un d'entre eux. Le concept a été pensé par Pierre Couture, ingénieur chercheur à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) et inventeur du moteur-roue. Le projet est mentionné dans le document. Faute d'entreprises intéressées à se saisir du projet, la stratégie se contente d'annoncer une étude de pré faisabilité de 200 000 \$, menée par un bureau externe au gouvernement. C'est bien peu comparativement au montant de la stratégie de 516,1 millions \$ sans inclure les autres projets annoncés qui ne sont pas comptabilisés. Mené à bien, le projet de monorail offre la possibilité de servir de porte-étendard à l'électrification des transports au Québec, de structurer le développement de l'industrie, d'aider l'économie de nos régions en plus d'offrir un produit qui a le potentiel d'être exporté partout dans le monde. Dans sa stratégie d'électrification des transports, le gouvernement aurait pu surprendre les entreprises du secteur en annonçant par exemple la création d'un banc d'essai. Heureusement, la façon vague dont l'aide aux projets est formulée n'exclut pas cette réalisation. Il est toutefois à craindre que l'annonce de l'étude vise surtout à satisfaire les demandes des militants du parti plutôt qu'à marquer le premier pas d'une innovation au potentiel structurant.

La diminution de notre consommation d'hydrocarbures passe par l'électrification des transports. D'importantes mesures sont annoncées dans la stratégie. Nous avons commenté les principales. La problématique des changements climatiques commande d'agir dès maintenant, même si la filière du transport électrifié n'est pas encore arrivée à maturité. C'est pourquoi les montants annoncés sont importants par rapport à l'ampleur des impacts attendus, mais faibles par rapport aux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Par exemple, comme les véhicules électriques coûtent plus cher que les véhicules conventionnels et sont importés, le programme de subvention à l'achat d'une voiture électrique ou hybride ne devrait pas améliorer le solde de notre balance commerciale. Nous allons importer moins d'hydrocarbures, mais une plus grande valeur d'automobiles. Dans ce contexte, plutôt que dépenser 65 millions \$ pour subventionner l'achat des véhicules électriques, le gouvernement devrait considérer sérieusement le scénario d'un programme bonus/malus qui serait neutre d'un point de vue budgétaire, le bonus à l'achat d'une voiture électrique étant compensé par un malus à l'achat d'un véhicule énergivore. Les 65 millions \$ ainsi épargnés pourraient être engagés dans des mesures ayant des impacts économiques québécois plus importants. Nous reconnaissons toutefois qu'une telle mesure est impopulaire chez une partie de l'électorat, ce qui risque de nuire à la réélection d'un parti au statut minoritaire.

Plan de développement du commerce extérieur 2013-2017

Par Pierre Gouin

Étant donné l'importance des marchés extérieurs comme facteur déterminant du niveau de vie des Québécois et des Québécoises, les ressources financières allouées au Plan de développement du commerce extérieur (PDCE) apparaissent assez limitées. Au total, ce sont 82 millions de dollars sur trois ans qui seront consacrés à la vingtaine de mesures identifiées dans le document de présentation. Cependant, les sommes consacrées à l'aide à l'exportation par plusieurs ministères et organismes publics comme Investissement Québec ne sont pas comptabilisées dans ces 82 millions de dollars. Selon l'évaluation présentée, l'aide à l'exportation totaliserait plutôt plus d'un milliard de dollars d'ici 2017. De plus, une grande partie des actions gouvernementales prévues dans les autres volets de la nouvelle politique économique, notamment le soutien à l'investissement des entreprises et à l'innovation, auront aussi un impact sur la croissance des exportations québécoises.

3.1 Des objectifs clairs et des orientations correctes

Les objectifs du PDCE sont formulés de façon claire et précise. Il s'agit d'accroître les ventes des entreprises québécoises autant sur les marchés traditionnels que dans les marchés en émergence, offrir des services spécialisés dans toutes les régions du Québec et augmenter le nombre d'entreprises exportatrices. En ce qui concerne les moyens utilisés pour atteindre ses objectifs, le PDCE propose surtout des améliorations dans la mise en œuvre des mesures déjà existantes et des sommes accrues consacrées à ces mesures. Les trois principes qui guident l'amélioration des interventions sont une meilleure accessibilité aux services offerts, une meilleure adéquation entre l'offre québécoise et la demande étrangère et une meilleure concertation entre les acteurs du commerce extérieur. Le Plan lui-même aurait été conçu avec la collaboration de tous les partenaires impliqués dans le développement du commerce extérieur.

Le PDCE ne concerne que les activités de mise en marché des biens et services québécois à l'extérieur du Québec par le ministère responsable du commerce extérieur, ce qui correspond au rôle traditionnel confié à ce ministère. Le découpage de la politique économique du gouvernement du Québec reflète le partage des responsabilités entre les différents ministères. Cela peut poser des problèmes de cohérence et l'analyse de la politique industrielle qui précède met en évidence le manque d'une vision globale pour la nouvelle politique économique.

Il y a bien quelques recoupements entre le PCDE et les autres volets de la politique économique, mais ils ne posent pas de problème de dédoublement. La détérioration de la balance commerciale du Québec est évoquée au départ, mais le Plan de développement du commerce extérieur ne vise que le développement des exportations et non le contrôle des importations. Avec raison, le gouvernement ne met pas de l'avant une politique globale de substitution aux importations et

il ne vise que la réduction des importations de pétrole, principalement par le biais de la stratégie d'électrification des transports. Le PDCE définit comme une priorité l'appui à la stratégie d'électrification des transports, mais seulement pour le volet de l'exportation de l'expertise du Québec dans ce domaine par le biais des mesures déjà proposées pour l'ensemble des biens et services exportés. Quant au remplacement des importations internationales de pétrole par des importations de pétrole albertain, cela ne contribuerait pas à la réduction du déficit commercial, qui est mesuré par rapport aux frontières du Québec. Seul le remplacement des importations par la production de pétrole québécois - ou par l'électrification des transports - serait bénéfique à cet égard.

Une orientation idéologique de la nouvelle politique économique bien respectée dans le PDCE est le biais vers les interventions ciblées en opposition aux mesures qui touchent systématiquement toutes les entreprises et tous les secteurs. De fait, les baisses d'impôts et de taxes ainsi que toutes les mesures qui ont pour objectif d'améliorer la compétitivité de toutes les entreprises constituent des mesures de derniers recours qui ne règlent rien à moyen terme et qui ne peuvent aucunement se substituer à une véritable politique de développement économique.

Le caractère ciblé des programmes de soutien aux exportations vient d'abord de la nature de l'aide proposée et du fait que ces programmes ne visent que les entreprises qui ont un potentiel de vente à l'étranger et manifestent un intérêt pour les marchés extérieurs. On cible aussi des secteurs et des entreprises en fixant comme objectif d'améliorer l'adéquation entre l'offre québécoise et la demande internationale, ce qui constitue une démarche intéressante, mais qui pourrait amener à privilégier certains secteurs d'activité au détriment des autres. Il existe un risque bien connu à vouloir identifier des secteurs gagnants. Cependant, il est très clair dans la description des orientations et des actions proposées dans le Plan que les entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions du Québec avec un potentiel à l'exportation peuvent profiter du soutien disponible. On a aussi identifié des marchés géographiques à forte croissance, comme le BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), l'Ouest canadien et le Texas, où les objectifs de performance sont rehaussés. Mais de façon générale, tous les grands marchés extérieurs sont visés par le PDCE.

Une autre orientation de la nouvelle politique économique bien respectée dans le PDCE est le biais favorable aux petites et moyennes entreprises québécoises. À part l'aide au financement des exportations, la plupart des programmes de soutien aux entreprises exportatrices n'intéressent pas les entreprises multinationales puisqu'elles disposent de toute l'expertise et des moyens nécessaires pour conquérir des marchés partout dans le monde.

L'un des objectifs du Plan qui nous apparaît plus problématique, c'est celui de promouvoir et d'appuyer la négociation d'accords de commerce qui auront un impact positif sur le commerce extérieur du Québec. Étant donné que le mandat du ministère responsable du Plan se limite à la croissance des exportations et que ces accords impliquent des concessions majeures sur des questions stratégiques comme la propriété étrangère, les ressources naturelles ou la culture, il est essentiel que d'autres ministères soient impliqués dans les décisions définitives.

Les différentes mesures de soutien aux exportations sont bien rôdées et il semble qu'elles soient bien acceptées par les entreprises utilisatrices. On peut donc penser qu'elles sont assez efficaces. Cependant, comme toutes les dépenses gouvernementales, celles consacrées à ces mesures devraient être examinées par le Vérificateur général afin de garantir que les budgets sont utilisés de façon optimale pour réaliser les objectifs fixés. Il faudrait aussi vérifier l'efficacité des outils les plus récents, comme les bureaux d'Expansion Québec à l'étranger, alors que le gouvernement prévoit ouvrir ces nouveaux bureaux à travers le monde. Sur le site du ministère, on annonce que de tels bureaux

seront ouverts dans des villes comme Londres, où le Québec possède déjà des représentations officielles et des équipes expérimentées qui offrent leur soutien aux exportateurs québécois. Est-ce que des ressources seront mises en commun ou bien est-ce qu'on s'apprête à tolérer des dédoublements coûteux et inefficaces?

3.2 Une évaluation déficiente

L'évaluation de l'impact du PDCE sur la croissance des exportations québécoises est difficile à faire. Le Plan propose comme principaux critères d'évaluation le nombre de nouvelles entreprises exportatrices et le taux de croissance des ventes des entreprises québécoises à l'étranger. Cela suppose que la croissance du nombre d'entreprises et des ventes résulte exclusivement des mesures du PDCE, ce qui est irréaliste, même s'il faut admettre qu'il est difficile de mesurer plus précisément l'impact des programmes gouvernementaux. Toutefois, le document nous semble assez conservateur en estimant la croissance des ventes et son impact sur l'emploi à seulement 6000 emplois sur quatre ans pour des investissements publics de 82 millions de dollars.

Le document estime aussi que le total de plus d'un milliard de dollars alloués au soutien à l'exportation par l'ensemble des ministères et organismes impliqués se traduira par la création de 10 000 emplois sur quatre ans. Cet objectif n'est pas exagérément optimiste. Ce qui est problématique c'est que, si ce milliard de dollars de soutien total est exact, la plus grande partie des sommes consacrées au soutien à l'exportation, notamment par Investissement Québec, échappe à l'approche cohérente établie par le PDCE.

L'impact des actions gouvernementales est encore plus difficile à évaluer si on veut tenir compte de l'entente de libre-échange Canada-Union européenne dont les détails sont tenus secrets.

Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019 : un texte de transition

Par Robert Laplante

Ce n'est certes pas le grand vent, mais c'est au moins une brise de fraîcheur que souffle cette Politique nationale de la recherche. S'inscrivant dans la proposition globale de *Priorité Emploi*, cette Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) pour la désigner par l'acronyme qui se rajoute à tous ceux-là qui parsèment le document, en effet, commence à prendre une distance à l'endroit de l'économisme ambiant. Il serait exagéré de qualifier son approche d'humaniste, mais on y sent une volonté d'inscrire ses choix dans une perspective large, embrassant tous les domaines de la connaissance et soutenant que le soutien à la recherche prend d'abord son sens dans la volonté de servir le bien commun en soutenant une vision globale du développement humain et de l'intérêt national. Malgré son insistance pour chercher à convaincre que ses propositions s'inscrivent dans le prolongement des efforts accomplis précédemment, cette Politique nationale de la recherche ne s'inscrit pas vraiment dans la droite continuité des précédentes. Elle ne constitue pas encore une rupture ou, pour le dire de manière plus universitaire, un changement de paradigme, mais elle amorce néanmoins le début d'une migration vers une autre façon de concevoir le rôle de l'État et la contribution de la recherche au devenir social et au développement économique.

4.1 Répondre aux défis du 21e siècle

On saluera tout d'abord la volonté d'inscrire cette politique dans l'ensemble des efforts que le Québec devra fournir pour s'inscrire dans le siècle naissant. Ainsi, l'effort de recherche devra-t-il permettre de commencer à répondre au cours des cinq prochaines années à trois défis pressants : 1) celui de la démographie et de l'ajustement de la vie sociale aux multiples exigences du vieillissement accéléré; 2) celui du développement durable et de la nécessaire reconfiguration des rapports entre économie et environnement; enfin, 3) celui de l'identité québécoise, renvoyant à la nécessité de se redéfinir devant la pression combinée de la mondialisation et de ses tendances à l'uniformisation et de la diversification sociale qui pose les défis de la cohésion nationale et du partage d'une vision du bien commun. En eux-mêmes, ces trois défis ne renvoient pas à des interprétations nouvelles, ils sont présents dans la réflexion collective depuis un bon moment déjà. Mais la nouveauté ici tient surtout au fait que le document gouvernemental en fait sa perspective d'ensemble : cela nous change des sempiternelles rengaines sur la compétitivité et des lieux communs du tout au marché.

Cette perspective, cependant, se résume surtout à une mise en contexte. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le développement durable qui est ici évoqué pour dresser une espèce de fond de scène sur laquelle le document fait ressortir l'affirmation de ses choix en matière d'électrification du transport ou celle de ses intentions en matière de réduction de notre empreinte

carbone. Mais on cherche en vain en quoi cette évocation sert à structurer un ensemble précis d'objectifs et de moyens. À cet égard, la PNRI reste bien en deçà des intentions qu'elle affiche. Elle ne constitue pas un effort systématique d'orientation de la recherche pour soutenir la transition écologique de l'économie - pourtant l'un des indispensables points de jonction entre le système de la recherche et l'appareil productif. Et c'est dommage, car elle se soustrait ainsi à une nécessité d'autant plus impérieuse qu'elle n'est pas seulement imposée par les changements climatiques et les nombreuses crises environnementales qui couvent, mais encore et surtout pas les impacts sur la recherche et la société des décisions d'un gouvernement fédéral obscurantiste. En raison de l'imbrication des structures de financement et des instances d'orientation de la recherche, c'est pourtant une nécessité qui aurait dû se faire pressante. Le sort réservé au consortium Ouranos, par exemple, et le démantèlement des équipes de recherche dans plusieurs domaines pour satisfaire aux objectifs d'Ottawa qui souhaite une recherche plus docile et surtout à la solde des puissances économiques auraient dû suffire à placer ce défi du développement durable au cœur de cette Politique. Car en ces matières, les intentions québécoises entrent en collision frontale avec les orientations fédérales et cela aura des conséquences majeures sur la politique scientifique comme sur le développement. À cet égard, la Politique reste contradictoire : l'esprit dont elle prétend s'inspirer ne souffle pas suffisamment fort pour la porter du côté de l'innovation qu'elle appelle de tous ses vœux. Les mesures nouvelles qu'elle aligne s'additionnent à ce qui se fait déjà, elles ne participent guère d'une réorganisation d'ensemble, ne provoquent pas une refonte du cadre dans lequel les éléments de continuité seraient reconduits dans de nouvelles orientations ou intégrés dans une révision des priorités.

Même si la chose n'a rien de bien révolutionnaire, la Politique nationale de la recherche et de l'innovation rompt avec le « court-termisme » en se donnant un horizon de cinq ans. Aussi bien pour les chercheurs que pour les institutions, c'est un calendrier motivant garant d'une certaine stabilité et mieux accordé aux nécessités de l'effort soutenu et de la persévérance indispensable au déploiement d'une recherche de qualité. Il ne faut cependant pas s'y laisser prendre, une pareille échelle temporelle permet également de faire paraître plus gros les chiffres et les budgets. Ainsi la PNRI va-t-elle constituer un effort de 3,7 \$ sur cinq ans, effort que le document qualifie de sans précédent. Une fois ventilée, la somme n'apparaît néanmoins pas aussi mirobolante quand on réalise qu'elle comprend les engagements déjà annoncés au Sommet sur l'enseignement supérieur. La technique est connue. C'est près d'un 1,3 G\$ qui seront réinjectés dans le système universitaire. Même si la nouvelle a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble des acteurs du milieu, elle renvoie tout de même bien davantage à une logique de rattrapage qu'à celle d'une augmentation véritable de l'effort. Cela étant dit, nous y reviendrons, il s'agit d'une mesure qui aura vraiment l'effet d'un baume : elle soulagera certes, mais ne guérira pas les maux dont souffre le système universitaire.

Le document établit d'entrée de jeu que la Politique pose comme principes d'action la recherche et l'affirmation d'un équilibre entre tous les types de recherche (fondamentale ou appliquée) de même que la promotion de l'effort concerté de tous les acteurs. On comprend qu'il s'agit là moins de principes au sens strict que des lignes directrices, mais on ne chipotera pas trop sur les dégâts de la sémantique gestionnaire. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est la volonté plus affirmée de déployer une politique qui, même si elle définit et ordonne ses priorités, tentera de le faire sans hiérarchiser les contributions et l'importance de chacun des groupes d'acteur. Cela peut sembler une évidence, mais il y a déjà trop longtemps que, sous couvert de course à la croissance, l'utilitarisme fait des ravages. Les décisions du gouvernement fédéral — fort peu malmené dans ce document — fournissent trop d'exemples de ce réductionnisme pour qu'on néglige de saluer la position québécoise.

La Politique québécoise se donne comme ambition : 1) de mieux répondre aux besoins des personnes, des familles et des communautés; 2) de développer des marchés par des produits et services innovants; 3) de créer un plus grand patrimoine de connaissances profitables aux Québécois et aux Québécoises; 4) de faire valoir sur le plan international le savoir et le savoir-faire d'ici et 5) de faire en sorte d'augmenter nos investissements en recherche et développement à 3 % du PIB. On remarquera l'écart considérable des perspectives entre l'ambition de mieux répondre aux besoins, aussi vague que vertueuse, et la volonté de viser une cible de 3 % d'augmentation. Cet écart révèle à lui seul la principale faiblesse du document : il cumule des mesures intéressantes, mais il y manque une cohérence d'ensemble, une logique opérationnelle, qui ferait de meilleurs liens entre le déploiement des moyens et le type de résultats attendus. De fait, aucune grande ambition, aucun grand dessein mobilisateur ne ressortent de cette Politique. Elle transpire certes la bonne volonté, mais il lui manque une destination clairement pointée qui matérialiserait et illustrerait ses ambitions. Un pourcentage n'est pas un projet. Vouloir atteindre le 3 % d'investissement, ce n'est pas un objectif, c'est seulement un effort pour bien figurer dans ces palmarès dont raffolent les grandes agences et les technocrates du classement (« ranking »). L'objectif nous décrirait ce que nous voulons obtenir en contrepartie de cet effort.

4.2 Un collage d'ambitions

C'est sans aucun doute dans le premier chapitre du document que ressort clairement l'impression d'être en présence d'un collage d'ambitions liées par des artifices rhétoriques et de rédaction bien davantage que par un emboîtement des logiques opérationnelles qui établiraient un parcours et une progression vers un objectif aux différentes mesures énoncées. L'insistance sur la problématique identitaire est sans aucun doute la contribution la plus innovatrice de cette politique où les choix de développement en matière de science et de recherche n'apparaissent pas détachés des enjeux globaux de la culture et de notre destin national qui restera toujours fragile. Le gouvernement souhaite « le développement d'un corps d'élite de la recherche consacrée aux études québécoises » (p.14) en faisant des efforts pour mieux intégrer les travaux de l'Association internationale des études québécoises et les contributions des chercheurs et des groupes membres pour améliorer les connaissances et faire rayonner les questionnements sur ce que nous sommes et nous caractérise.

Cet effort sera complété par la création d'une quinzaine de chaires se consacrant à divers aspects des problématiques identitaires. En dépit de l'importance alléguée de cette dimension, ces chaires seront non renouvelables. Elles « serviront de tremplin à de jeunes professeurs-chercheurs prometteurs, souhaitant développer une expertise reconnue mondialement » (p.31). On s'étonne de voir ainsi réduite la problématique évoquée comme majeure à une simple stratégie de recrutement et de développement de main d'œuvre. À l'évidence, la PNRI ne va pas au bout de la bonne idée qu'elle met de l'avant. Pour un document qui ne rate aucune occasion de vanter les vertus de l'innovation, c'est un peu paradoxal. Comme se trouve aussi étrange la nécessité d'avoir à rappeler l'importance de placer la connaissance du Québec et de ses intérêts nationaux dans le système de la recherche. C'est une manière de reconnaître que les institutions de recherche ont perdu de vue les raisons premières qui justifient que la Nation y consacre une part considérable des impôts de ses contribuables. Il faut souhaiter que les travaux des titulaires de ces chaires servent à faire mieux comprendre que l'ensemble de notre appareil universitaire et de recherche a besoin d'un ancrage solide dans le réel de la Nation pour ne pas être aspiré dans une mondialisation désincarnée où les ressources publiques flotteraient dans un univers de la recherche insensible aux finalités qui justifient de le financer. Ce sont les réalités de la culture qui justifient cet effort et c'est le dynamisme

de cette dernière qui donne au système de la recherche aussi bien qu'à l'ensemble des citoyens qui le soutiennent et aux acteurs qui le construisent tant les raisons premières que les motivations ultimes.

La Politique insiste avec raison sur la nécessité de « transmettre la passion des sciences et de l'innovation ». Dans un monde où l'évolution des savoirs est fulgurante et où ses effets ne cessent de complexifier notre rapport à nous-mêmes, aux autres et à l'univers, il est évident que la culture scientifique doit occuper une place grandissante dans la culture personnelle de chacun. Cette évidence est renforcée par le fait que la capacité de comprendre sinon de maîtriser les enjeux que pose l'évolution des sciences et des technologies fait désormais partie des compétences civiques essentielles. Il y a là un enjeu démocratique fondamental sur lequel le document n'insiste guère, préférant retenir que l'enseignement des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques qu'il présente sous l'acronyme barbare de STEGMA est essentiel pour s'adapter aux exigences de « la société du savoir » et de ses besoins de main-d'œuvre. On passera vite sur les glissements sémantiques qu'autorise la notion d'innovation, véritable mot-valise utilisé ici comme dans une part abondante de la littérature économique, en mélangeant très souvent réalités de la connaissance et caractéristique de l'évolution productiviste. L'innovation n'étant pas une passion en soi, une politique n'a pas d'abord à la valoriser pour elle-même, surtout lorsqu'il est question de formation et d'éducation.

Ce n'est pas la passion de l'innovation qui est le moteur de l'évolution scientifique, c'est celle de la connaissance. Et cette passion renvoie d'abord et avant tout à une posture dans la culture, à la valeur qu'on accorde à la soif de connaître dans l'ensemble de la vie sociale et pas seulement dans l'univers universitaire ou celui de la production. La PNRI n'est pas insensible à cet aspect des choses et elle accordera des ressources intéressantes à la promotion des sciences, à la vulgarisation scientifique, au mentorat et à l'initiation à la recherche. Il faut mentionner comme particulièrement intéressant l'effort de consacrer 25 millions de dollars supplémentaires aux infrastructures scientifiques des écoles. Ici encore, la mesure s'inscrit dans une logique de rattrapage. Cela urge et il faut espérer que les investissements seront faits en s'éloignant du culte du gadget auquel nous avons eu droit avec les « tableaux à Charest », une mesure arrivée de nulle part pour conduire au même endroit. L'amélioration du soutien aux étudiants de l'ordre de 367 millions de dollars sur cinq ans mérite d'être soulignée. On peut certes y voir un écho diffus des luttes du printemps érables qui ont eu le mérite de placer les projecteurs sur cet aspect de la condition étudiante.

Le chapitre trois du document constitue le cœur de la PNRI. Ceux-là qui ont suivi les travaux du Sommet sur l'enseignement supérieur n'y apprendront pas grand-chose de nouveau. Le « support » (c'est un anglicisme tenace pour désigner le soutien) aux coûts complets de la recherche constitue sans aucun doute la mesure qui a été accueillie avec le plus grand soulagement par le monde universitaire. Le gouvernement y consacra 626 millions sur cinq ans. Selon les disciplines, ces frais représentent de 45 % à 60 % de la valeur des subventions de recherche. Ottawa ne paie que la moitié de ces frais dans les subventions qu'il accorde, forçant le gouvernement du Québec et les administrations universitaires et les organismes subventionnaires québécois à faire des pirouettes pour compenser. L'effort de la PNRI va donc servir à limiter les effets déstabilisateurs des choix d'Ottawa en cette matière. Le document reste extrêmement timide en ne consacrant au problème qu'une seule phrase : « Il est essentiel de s'attaquer à ce problème et d'exiger du gouvernement canadien qu'il assume entièrement ses responsabilités en matière de financement des coûts de la recherche » (p.32) C'est pour le moins velléitaire. Et cela révèle une faiblesse principale de cette politique : le refus de revoir l'architecture institutionnelle de l'organisation et du financement de la recherche.

En effet, le document ne fait qu'inviter les intervenants à la mobilisation sans pour autant mettre au jeu une ou des propositions de ralliement. Dans l'état actuel des choses, le système québécois de la recherche reste hétéronome, dépendant des orientations et choix stratégiques d'Ottawa. C'est l'esprit dans lequel, par exemple, est annoncée la création du Fonds Innomonde « qui encouragera nos chercheurs québécois à aller chercher davantage de financement auprès des institutions fédérales et internationales » (p.35). On veut bien reconnaître qu'au fil des ans les acteurs ont su ruser avec les contraintes et trouver des moyens astucieux d'en tirer parti, il reste qu'une politique devrait proposer les moyens d'assurer la plus complète autonomie de la réalisation de ses priorités. Force est de reconnaître ici que la PNRI s'accommode du statu quo, dès lors qu'il s'agit de considérer les distorsions et les effets pervers du régime fédéral. Et ces effets ne se font pas sentir dans le seul domaine du financement des frais indirects de recherche. On les observe dans la définition parallèle des objectifs de recherche, des liens avec les priorités de développement économique et industriel, sans parler même des instances de légitimation symboliques.

Le document accorde néanmoins un effort à la reconfiguration institutionnelle interne en revoquant et soutenant la contribution des cégeps et des centres collégiaux de transfert technologique auquel il consacrerait 102,2 millions de dollars sur cinq ans, ce qui devrait avoir un effet particulièrement stimulant dans les régions. Le regroupement des fonds de recherche, leurs budgets garantis pour cinq ans et l'augmentation de 25 % de leur financement de base de même que la création du poste de scientifique en chef sont des mesures structurantes, à n'en pas douter. Mais il manque une instance de réflexion chargée de penser le développement, de veiller à ce que la coordination des efforts soit efficace, une instance chargée de veiller à une rétroaction continue et en mesure de maintenir un intérêt constant pour les enjeux. On pense, par exemple à l'utilité que pourrait avoir une Académie nationale des sciences, une véritable institution et non un simple conseil. La reconnaissance de la plus haute autorité nationale rehausserait la qualité des réflexions et des débats et elle nous changerait des discussions et inepties sur les ravages d'un ministre créationniste

Les mesures vouées à l'amélioration des effectifs ont été largement publicisées : création de 1000 postes de professeurs, embauche de 2000 chargés de cours et de plus de 1000 professionnels et employés de soutien. Ces ajouts sont encourageants certes, mais c'est la cohérence des orientations et l'efficacité de la coordination des efforts qui permettront d'en évaluer la fécondité. Le document insiste, à juste titre, sur la nécessité de favoriser les échanges et d'accroître les collaborations, notamment à l'échelle internationale, aussi bien pour favoriser le rayonnement que pour susciter l'émulation. On ne peut qu'être d'accord avec de telles ambitions, mais il n'est nullement nécessaire de souscrire au fétichisme quantitatif pour les apprécier. On ne peut que sourire, en effet, devant un énoncé du genre : « Près de 1 % de la connaissance mondiale est produite ici, au Québec. C'est une performance remarquable. Il faut cependant aussi se préoccuper des 99 % de connaissances qui se développent ailleurs dans le monde » (p. 34)

Le chapitre quatre de la PNRI décrit les mesures en vue de « favoriser l'entrepreneuriat scientifique et valoriser l'innovation industrielle ». Sept domaines prioritaires sont identifiés : l'aérospatiale, le bioalimentaire, les biotechnologies, les industries créatives, les soins de santé personnalisés, les technologies de l'information et des communications de même que les énergies renouvelables et l'électrification des transports. On entend accorder une attention particulière aux PME dont on souhaite intensifier l'effort de R&D et stimuler l'effort d'innovation indispensable au maintien et au développement d'une capacité de production performante et compétitive. En ces matières, le document reste relativement conventionnel en proposant des moyens généralement considérés comme bien accordés aux façons de faire en vigueur dans les pays qui font la référence en ces

domaines. La création du Réseau de recherche innovation Québec (RRIQ) se veut un moyen de contrer l'actuel éparpillement des organismes et des moyens de mobilisation des connaissances soutenus par le Québec. On en dénombre près de 120 voués au transfert et au soutien. Mais il reste muet sur ceux à qui Ottawa accorde la priorité et sur les distorsions provoquées par le dédoublement des moyens et les conflits de priorité.

Des moyens substantiels (121,5 millions de dollars sur cinq ans) seront consacrés au soutien de regroupements sectoriels, mais sans que le document ne définisse d'objectifs opérationnels précis. On voit mal le lien et les attentes à l'endroit de regroupements reliés aux secteurs stratégiques retenus. On reste en outre assez étonné de lire dans un pareil document une intention ainsi formulée : « Aussi trois nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle seront créés pour répondre aux besoins des secteurs importants pour l'économie du Québec : un regroupement affecté à l'électrification des transports, un autre à l'agroalimentaire et un troisième à déterminer ». Une telle imprécision ne peut faire autrement que semer le doute sur la rigueur du cadre stratégique et ne fait que renforcer l'impression que les intentions ne sont que des intentions, qu'elles sont mal ou pas du tout appuyées sur des attentes claires et des choix d'opérationnalisation déterminés.

Pour ce qui est des autres dimensions de la PNRI eu égard à ses liens avec une politique industrielle, le document propose une série de mesures de bonifications qui visent à renforcer l'existant, à appuyer les initiatives en cours dans les PME, à renforcer les capacités d'attraction de grands centres de recherche privés étrangers, à soutenir les entreprises en démarrage, à mieux accompagner les efforts de commercialisation, etc. On ne trouve guère une articulation de ces énoncés avec les grands choix d'une politique industrielle. À cet égard, les énoncés aussi bien que les mesures annoncées sortent rarement des généralités ou du moins lorsqu'elles deviennent plus précises, elles ne le sont que pour illustrer des cas précis comme Génome-Québec, Nano-Québec, Calcul Québec ou ceux d'infrastructures stratégiques. Pour ces dernières, on nous dit que le développement sera maintenu et accompagné sans fournir plus d'éclairage sur la place et le rôle que ce développement devrait viser à leur faire occuper. C'est sans doute là que trouve son fondement l'insistance que met le document à inscrire la PNRI dans la continuité des efforts déjà entrepris.

Enfin, plusieurs sourcilleront à la lecture de la section annonçant « un nouveau partenariat avec le ministère des Finances et de l'Économie » (p. 52) et retrouver un ensemble détaillé de mesures visant à la protection de la propriété intellectuelle, à l'accroissement du nombre de brevets, de l'aide à la commercialisation, etc. Non pas que les mesures annoncées manquent de pertinence, au contraire, mais bien plutôt qu'elles y occupent l'essentiel de ce que la politique définit comme un partenariat avec le MFÉ. La perspective est trop étroite. On aurait aimé, par exemple, que la section portant sur les brevets situe les enjeux de propriété intellectuelle dans le cadre des traités de commerce international comme l'Accord économique et commercial global (AÉCG) que le gouvernement dit vouloir signer. De la même manière, on aurait aimé que les intentions déclarées pour appuyer la commercialisation de l'innovation par le recours aux marchés publics (p.60) soient mieux situées dans le contexte de ce même traité

De fait, cela pointe une autre lacune de cette PNRI qui propose « la création d'une table de concertation interministérielle sur les grands enjeux de société » afin d'assurer une meilleure cohésion de l'action gouvernementale au lieu d'exposer lesquels consisterait une véritable démarche de planification garante de cette même cohésion et du succès des politiques. C'est pour avoir négligé de réfléchir sur la reconfiguration institutionnelle que la PNRI en arrive ainsi à une vision si appauvrie du rôle de l'État. Le document a beau insister sur le rôle moteur de l'État québécois, il

néglige de faire les choix de structuration qui permettraient de renouveler son action et ses modes d'intervention.

L'air du temps, on le sait, est particulièrement marqué par les mantras idéologiques condamnant par avance les réformes de structure et cela n'est sans doute pas étranger aux réticences du document à s'avancer sur ce terrain. Mais cela n'explique pas tout. Il ne suffit pas, par exemple, de dénoncer « l'aveuglement volontaire » du gouvernement fédéral qui dénature le questionnaire de recensement et de déplorer les conséquences pour la qualité de la recherche de ce qu'il est en train de faire subir à Statistique Canada. Une politique volontariste et rigoureuse aurait proposé des moyens de riposte, un élargissement de la mission de l'Institut de la statistique du Québec afin d'assurer aux chercheurs québécois une autonomie essentielle en matière de production de données de qualité et adaptés aux besoins de l'économie nationale.

On retrouve dans le chapitre intitulé Engager l'action gouvernementale (p. 59 et suivantes) des énoncés intéressants, en particulier en ce qui a trait aux mesures de promotion de la science en français et du lien science et culture, du potentiel porteur de l'Agence universitaire de la francophonie. De même, l'engagement à soutenir une recherche publique éthique ne manque pas de pertinence, mais dans l'ensemble, il reste que ce dernier chapitre clôt le document sur un ensemble de sujets non pas mineurs, mais traités en mode mineur, voire anecdotique. On reste sur l'impression que cette section consacrée à l'action gouvernementale est bien davantage centrée sur l'activité gouvernementale que sur la nature et la portée de son intervention.

Malgré son ambition programmatique et en dépit des efforts réels déployés pour se donner une certaine hauteur de vue, cette Politique nationale de la recherche et de l'innovation apparaît comme une œuvre de transition. Réalisée en un très court laps de temps — un impératif sans doute imposé par la situation d'un gouvernement minoritaire — il lui manque une problématique d'ensemble qui aurait pu insérer ses principales articulations dans une charpente solide, aux lignes claires et aux fondements mieux assurés. C'est moins un point d'arrivée qu'un point de départ. Il faut souhaiter que l'attention qui lui sera portée soit mieux nourrie par le contexte global qui lui crée une configuration institutionnelle marquée par le conflit des structures et des distorsions qui, pour n'avoir pas été considérées ici comme déterminantes, n'en continueront pas moins de générer des tensions qui obligeront à revoir ses horizons.

Conclusion : La politique économique *Priorité Emploi* est moins un point d'arrivée qu'un point de départ

Comme nous le disions en introduction, la facture globale de cette nouvelle politique économique ne peut être dissociée du fait qu'elle est formulée par un gouvernement minoritaire qui n'a pas les coudées franches pour agir et qui, par ailleurs, semble avoir agi avec une certaine précipitation. Nous avons moins une politique économique globale, avec des objectifs clairs, qu'un ensemble de programmes et de mesures rassemblés autour d'orientations stratégiques bien affirmées. Ça ne veut pas dire que ces programmes et mesures sont à rejeter. Au contraire, nos analyses confirment qu'ils constituent, pour nombre d'entre eux, un bon point de départ.

Un bon point de départ

Pour la politique industrielle, par exemple, la création du Centre d'excellence en innovation manufacturière constitue sûrement l'une des mesures majeures de ce volet. En concentrant ses efforts d'intervention dans des secteurs qui sont stratégiques pour le Québec, notamment les transports, l'énergie, le matériel médical et les biomatériaux, ce centre jouera un rôle structurant. L'effort du gouvernement pour faciliter le virage vers une économie verte passe par ÉcoPerformance, un nouveau programme destiné aux entreprises désireuses d'améliorer leur bilan énergétique et environnemental. Le ministère des Ressources naturelles y consacrera 186 millions de dollars d'ici 2017. Enfin, on ne peut qu'applaudir à la volonté du gouvernement d'augmenter le financement du programme des grappes et des créneaux ACCORD, qui annonce en plus la création de trois nouvelles grappes, dont une pour la stratégie d'électrification. La majorité des sommes additionnelles devraient servir à réaliser une quarantaine de projets structurants proposés par des grappes ou des créneaux. En ce qui concerne la gouvernance de la nouvelle politique industrielle, il faut souligner l'intérêt de deux mesures importantes : d'une part, le gouvernement crée un Groupe d'action ministérielle pour coordonner le suivi des grands projets d'investissement, présidé par la première ministre; d'autre part, le gouvernement met sur pied un nouveau comité consultatif des partenaires de l'industrie. Ce comité, présidé par la ministre Zakaïb, regroupera des entreprises manufacturières, des représentants du milieu syndical et de centres de recherche ainsi que des fonctionnaires d'Investissement Québec et du ministère des Finances et de l'Économie du Québec. Ça reste une mesure isolée, mais elle représente, là aussi, un premier pas vers le retour à des pratiques de concertation qui, autrefois, étaient la marque de commerce des gouvernements du Parti Québécois et qui ont profondément marqué le modèle économique québécois.

La volonté du gouvernement de réduire l'intensité carbone de l'économie québécoise l'amène à formuler une stratégie d'électrification des transports, qui constitue le 2^e volet de la politique économique. Cette stratégie comprend deux axes majeurs : d'une part, la substitution du pétrole par l'électricité dans les transports; d'autre part, le soutien aux secteurs industriels qui y sont associés. Pour le premier axe, deux grandes mesures sont mises de l'avant : le gouvernement prolonge le programme Roulez électrique en y investissant 65 millions \$ sur trois ans; il annonce par ailleurs un fonds de 115 millions \$ pour favoriser l'utilisation des transports électriques. Pour le deuxième axe, une série de mesures sont annoncées. Parmi celles-ci, la création de l'Institut du transport

électrique, appelé à servir de courroie de transmission entre les entreprises et les avancées technologiques, apparaît comme la plus structurante. L'Institut est appelé à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat à l'électrification des transports, nouveau maître d'œuvre de l'électrification qui chapeaute les différents ministères, sous la responsabilité directe de la première ministre. L'objectif de développer l'industrie du transport électrifié au Québec est excellent. Toutefois, plusieurs mesures ne sont pas déployées à la bonne échelle. Pour développer l'industrie, la politique vise juste, mais pas assez fort.

Le Plan de développement du commerce extérieur (PDCE), 3^e volet de la politique économique, est intéressant, mais les ressources financières qui sont prévues apparaissent assez limitées. Le PDCE propose surtout des améliorations dans la mise en œuvre de mesures déjà existantes et des sommes accrues consacrées à ces mesures. La nouvelle orientation de la politique, visant un virage vers des interventions plus ciblées, par opposition aux mesures qui touchent systématiquement toutes les entreprises et tous les secteurs, nous apparaît pertinente. On cible des secteurs et des entreprises en fixant comme objectif d'améliorer l'adéquation entre l'offre québécoise et la demande internationale, ce qui constitue une démarche intéressante. Une autre orientation de la nouvelle politique commerciale est de favoriser davantage les petites et moyennes entreprises québécoises qui, contrairement aux grandes entreprises déjà présentes sur les marchés extérieurs, n'ont pas les moyens pour agir en ce sens.

Enfin, la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation constitue le 4^e volet de *Priorité Emploi*. Contrairement à ce qu'on peut y lire, cette politique ne s'inscrit pas vraiment dans la continuité des précédentes. Sans être une rupture, elle amorce le début d'une migration vers une autre façon de concevoir le rôle de l'État dans ce domaine. En tout cas, elle rompt avec le « court-termisme » en se donnant un horizon de cinq ans. Chose intéressante, elle accorde un effort à la reconfiguration institutionnelle interne en revoyant et soutenant la contribution des cégeps et des centres collégiaux de transfert technologique, ce qui devrait avoir un effet particulièrement stimulant dans les régions. Sept domaines prioritaires sont identifiés dans la politique, dont les énergies renouvelables et l'électrification des transports. Autre mesure satisfaisante, la création du Réseau de recherche innovation Québec (RRIQ) comme moyen de contrer l'actuel éparpillement des organismes et des moyens de mobilisation des connaissances soutenus par le Québec. Des moyens substantiels (121,5 millions de dollars sur cinq ans) vont être consacrés au soutien de regroupements sectoriels, mais sans que le document ne définisse d'objectifs opérationnels précis.

... qui demande des bonifications

En somme, la politique *Priorité Emploi* représente, dans le contexte particulier où elle a été formulée, un premier pas intéressant qu'un gouvernement majoritaire devra nécessairement bonifier s'il veut que cet ensemble de programmes et de mesures débouche sur des résultats stimulants. L'une des grandes faiblesses de la politique se trouve au niveau des efforts qui permettraient d'assurer un véritable virage vers une économie verte. Le développement durable est bien évoqué, mais ne joue pas un rôle structurant. La notion de développement durable est trop souvent utilisée pour dresser une espèce de fond de scène sur laquelle le document fait ressortir l'affirmation de ses choix en matière d'électrification du transport ou celle de ses intentions en matière de réduction de notre empreinte carbone. Mais on cherche en vain en quoi cette évocation sert à structurer un ensemble précis d'objectifs et de moyens. À cet égard, les divers volets de *Priorité Emploi*, y compris celui sur l'électrification, restent bien en deçà des intentions affichées.

Par ailleurs, malgré un évident souci de cohérence, plusieurs maillons essentiels manquent encore pour arriver à formuler une véritable stratégie de développement industriel. Le gouvernement est toujours en démarche de consultation concernant l'avenir énergétique du Québec ainsi que sur la mobilité durable. Dans l'attente des politiques à être formulées dans ces domaines, il faut espérer que le gouvernement mettra en place les infrastructures collectives pour un véritable changement de paradigme dans le transport, principal secteur émetteur de GES, et que la politique énergétique mettra la priorité sur l'indépendance aux énergies fossiles.

Dans le domaine du développement des ressources naturelles, on mentionne à la page 16 de la politique industrielle que :

« Nous disposons de ressources naturelles considérables, dont la grande majorité est exportée sans être transformée. Un potentiel indéniable existe pour les industries de seconde et de troisième transformation, surtout lorsqu'on tient compte de nos atouts en matière d'approvisionnement énergétique. »

Or, les grandes lignes d'une véritable stratégie de développement des ressources naturelles brillent par leur absence dans la politique économique du gouvernement. Pour les ressources minières, c'est le vide complet. Pour les ressources forestières, on peut comprendre que le gouvernement Marois désire attendre le Rendez-vous national de la forêt québécoise pour présenter sa politique.

À cet égard, les 430 M\$ pour transformer l'industrie forestière et développer les filières à fort potentiel⁹ représentent, certes, des engagements importants, mais n'apportent rien de nouveau à ce que l'on connaissait déjà¹⁰. On aurait pu s'attendre à une évaluation complète de la stratégie formulée en 2012 par le ministre Clément Gignac afin d'en tirer des constats puisque, c'est le moins que l'on puisse dire, le secteur forestier n'a pas connu une embellie depuis le lancement de cette politique. Déjà, en 2008 et 2009, le ministre définissait dans sa stratégie de développement industriel la filière bois (constructions vertes), la filière énergétique (énergie verte) et la filière du bioraffinage (chimie verte) comme les principaux axes de développement pour transformer l'industrie forestière. Qu'apporte donc de nouveau le gouvernement Marois avec ses mesures présentées au Rendez-vous du 21 novembre?

Nous saluons le fait que le gouvernement répond à la demande de l'industrie de mettre en place un forum stratégique gouvernement industrie de haut niveau qui visera à déterminer les enjeux et à définir les priorités d'action pour assurer le développement de l'industrie. Nous l'avons déjà dit précédemment, il est temps que le gouvernement du Québec redonne aux acteurs socio-économiques des lieux de concertation ouverts et transparents. Nous applaudissons donc à cette mesure. Par ailleurs, en cohésion avec la philosophie d'action identifiée dans les volets précédents, le gouvernement veut favoriser la réalisation de projets d'investissement structurants. Il propose ainsi d'investir près de 32 M\$ dans cinq projets qui favoriseront le développement de la filière de la chimie verte. De plus, le gouvernement soutient à hauteur de 27 M\$ trois autres projets en partenariat avec des entreprises et annonce la création du nouveau Programme de biomasse forestière

9. Voir le communiqué du 21 novembre 2013 [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=10452>]

10. Voir la *Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers* du gouvernement Charest [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement-2012-2017.pdfqc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=1045>]

résiduelle associée à des fonds de 50 M\$ pour la période 2013-2020. Ces mesures complètent bien la politique *Priorité Emploi* dans le domaine de la forêt.

On ne peut conclure cette note sans aborder le cadre financier de tout cet exercice de politique industrielle. Nous partageons l'opinion selon laquelle la solidité de ce cadre est loin d'être démontrée. On ne peut que rester sceptique devant les événements récents alors que le ministre des Finances annonce qu'il remettra son objectif de déficit zéro dans deux ans, du fait d'un déficit attendu de 2,5 milliards \$ pour l'année en cours. On peut légitimement se demander comment il pourra financer ou justifier le financement de toutes les mesures présentées dans cette politique.

Cet écart révèle à lui seul la principale faiblesse de la politique : elle cumule des mesures intéressantes, mais il y manque une cohérence d'ensemble, une logique opérationnelle, qui ferait de meilleurs liens entre le déploiement des moyens et le type de résultats attendus. De fait, aucune grande ambition, aucun grand dessein mobilisateur ne ressortent de cette politique. Certes, elle transpire la bonne volonté, mais il lui manque une destination clairement pointée qui matérialiserait et illustrerait ses ambitions. Néanmoins, elle permettra sans doute de réaliser les premiers pas d'un parcours que les besoins de transformation de notre économie finiront bien par imposer.